



REGLEMENT INTERIEUR
du SERVICE ENFANCE JEUNESSE anim'actions
de la MAIRIE DE LEVIGNAC SUR SAVE

1- Présentation :

Le service anim'actions, créée depuis avril 2000, concerne actuellement :

- ALAE/AIC (6/11 ans) école Claude Nougaro rte de l'Isle Jourdain à Lévig nac
- ALAE/AIC (3/6 ans) école Jean Moulin à Lévig nac.
- ALSH 3*/17 ans mercredi, vacances scolaires
- SEJOURS de vacances
- Projets citoyens (Conseil municipal jeunes, actions jeunes...)

****Accueil des enfants dès leur scolarisation en petite section.***

2- Projet Pédagogique :

Le Projet pédagogique est distribué à chaque rentrée scolaire et nous vous demandons de bien vouloir le signer et nous le retourner. Il est basé essentiellement sur les règles = lois ; le retour aux valeurs simples ; la participation et l'implication ; le partage entraide et solidarité ; le travail sur l'imaginaire ; la convivialité ; l'autonomie le dépassement de soi ; l'expression ; la valorisation des individus ; le travail en partenariat.

3- Horaires des structures et coordonnées :

- ALAE/AIC (6/11 ans) école Claude Nougaro : 05-61-85-74-92
 - Matin : 7h30 8h35
 - Midi : 11h45 13h35
 - Soir : 16h00 18h30
- ALAE/AIC (3/6 ans) école Jean Moulin : 05 61 85 71 70
 - Matin : 7h30 8h50
 - Midi : 12h00 13h50
 - Soir : 16h15 18h30
- ALSH 3/17 ans mercredi, vacances rue des écoles à Lévig nac : 05 62 13 72 79
 - Mercredi : de la fin de l'école à 18h30 (sortie échelonnée de 16h00 à 18h30)
 - Mercredi : de la fin de l'école à 13h30 ou de 13h30 à 18h30
 - Vacances scolaires : journée de 7h30 à 18h30 avec accueil matin échelonné de 7h30 à 9h30 et sortie échelonnée de 17h00 à 18h30 ou demi-journée matin de 7h30 à 13h30 ou de 12h15 à 18h30 à l'exception des journées en sorties extérieures.

4- Conditions d'admission :

Afin que nous puissions accueillir votre enfant au sein de nos structures sur les temps périscolaires et extra scolaires vous devez remplir un dossier par enfant scolarisé, auquel il faudra joindre les antécédents médicaux de votre enfant, une attestation du Quotient Familial CAF ainsi qu'une attestation d'assurance extrascolaire et responsabilité civile couvrant l'enfant à titre individuel et pour tout dommage qu'il causerait à un tiers.

Par ailleurs, nous vous prions de nous prévenir dans les plus brefs délais en cas de changement de coordonnées (téléphoniques, changements d'ordre familiaux ou de santé...).

5- Sécurité/hygiène :

Les enfants doivent être propres et avoir subi les vaccinations légales obligatoires (DT POLIO). Les enfants contagieux ne peuvent être accueillis, afin d'éviter tout risque de contamination, *le directeur peut refuser l'accueil d'un enfant dont l'état de santé est incompatible avec la vie en collectivité.*

Tout traitement médical à administrer à votre enfant doit être signalé avec :

L'ordonnance médicale, une autorisation parentale et les médicaments marqués au nom de l'enfant.

Attention certain traitement donne lieu à un Protocole d'Accord Individualisé.

En cas d'urgence, les pompiers ou le SAMU assurent le transport vers l'hôpital le plus proche et les familles sont immédiatement prévenues.

Pour permettre à chaque enfant de vivre au mieux les différents temps d'accueil, il est important que chacun ait un comportement qui respecte les principes de la vie en collectivité. Les enfants se doivent de respecter le personnel, le matériel et les locaux.

En cas d'indiscipline, des sanctions seront prises et une convocation sera adressée aux parents. En cas de récidive ou d'insolence grave, une exclusion temporaire pourra être prononcée par la Mairie de Lévigac.

Les enfants doivent respecter les horaires, être responsables de leurs affaires personnelles et ne doivent pas amener d'objets de valeurs.

6- Modalités d'inscription du service et restauration scolaire :

- ✓ Un dossier unique pour cantine /ALAE/ALSH pour tout enfant scolarisé
(Signaler tous changements éventuels)
- ✓ Une adresse mail unique cantine/ALAE/ALSH : inscriptions.levignac@gmail.com
- Délai d'inscription ou annulation le lundi avant 10h pour les mercredis, jeudis, vendredis et mercredi avant 10h pour les lundis, mardis
- Délai d'inscription ALSH vacances : 3 semaines avant le début des vacances.

A noter : Les changements de QF Caf s'effectuent en septembre et après les vacances d'hiver au travers de l'autorisation de CAFPRO. Sans justificatifs de votre part le QF le plus élevé est appliqué.

- Un enfant présent sans inscription préalable à la restauration scolaire :
 - Facturation de 6€ le repas quel que soit le Quotient Familial
- En cas d'annulation hors délais ou d'absence quel que soit le motif hors hospitalisation :
 - Facturation de la restauration scolaire et Animation Interclasse
 - Facturation d'un supplément 6€ pour l'Accueil de Loisirs

J'autorise la Mairie de Lévigac à consulter mon QF sur le site CAFPRO

oui non

Je soussigné(e).....Responsable de l'enfant autorise le responsable à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaire par l'état de santé de mon enfant.

Règlement lu et approuvé : le.....